

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 17 MAI 2011 MORGES, FOYER 2 DE BEAUSOBRE, 20 H 00

Présidence : M. Philippe Jobin, Président

Liste de présence : Elle fait ressortir la présence de 25 membres (liste de présence jointe)

Sont présents : Du Comité de direction :

- M. Michel Grivel, Président
- Mmes Isabelle Bonvin
Ursula Goy
Marlise Holzer
- M. Eric Züger
- Mme Edith Corbaz, Cheffe de l'Office de l'administration scolaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2010
2. Communications du Comité de direction
3. Comptes 2010 :
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Adoption des comptes 2010
4. Préavis et rapport de commission
 - 1/04.2011 Adoption du règlement du conseil d'établissement des Etablissements scolaires primaires de Morges Ouest et de Morges Est et de l'Etablissement secondaire de Beausobre
5. Questions, vœux et divers

M. Philippe Jobin ouvre la séance à 20 h 05.
L'ordre du jour est adopté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2010

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Communications du Comité de direction

M. M. Grivel, Président du Comité de direction, informe l'assemblée que, le 28 juin 2011, 20 h, à Beausobre, M. le Préfet Jacques Bezençon procédera à l'assermentation des autorités intercommunales de l'ASIME.

Formation du Conseil intercommunal :

Avec la fusion des Communes de Colombier, Echichens, Monnaz et Saint-Saphorin-sur-Morges, le nombre de membres du Conseil intercommunal va passer de 33 à 24 membres :

- 1 représentant de la Municipalité et 1 représentant du Conseil communal ou général des 8 communes de la couronne (16 membres)
- 2 représentants de la Municipalité et 6 représentants du Conseil communal de la Commune de Morges (8 membres)

Nomination du bureau du Conseil intercommunal – du/de la secrétaire – du Comité de direction – du président du Comité de direction – de la Commission de gestion :

Lors de cette assermentation, il sera également procédé à l'élection :

- du bureau du Conseil intercommunal (le président, le vice-président, les scrutateurs et leurs suppléants) ;
- du/de la secrétaire du Conseil ;
- du Comité de direction (sur propositions municipales) ;
- du Président du Comité de direction ;
- de la Commission de gestion.

Formation du Comité de direction :

Selon décision du Comité de direction du 9 mai 2011, un municipal choisi dans les communes de l'Etablissement de Morges Est fera partie du Comité de direction par rotation, pour une législature, avec un municipal choisi dans les communes de l'Etablissement de Morges Ouest.

Pour la législature 2011-2016, le Comité de direction se composera comme suit :

- 2 membres pour Morges
- 1 pour Aclens/Bremblens/Romanel
- 1 pour Echichens
- 1 pour Tolochenaz/Lully
- 1 pour Vufflens/Chigny
- 1 municipal choisi dans les communes de l'Etablissement de Morges Est

3. Comptes 2010 : • **Rapport de la Commission de gestion** • **Adoption des comptes 2010**

M. M. Genton, Lully, rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte :

Mme C. Dind-Perrochet, Morges, demande si la commission peut déposer des vœux. M. Züger répond que la question a été posée au Comité de direction et qu'il est tout-à-fait possible de le faire pour autant que le Conseil intercommunal les soutienne.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le rapport de gestion est adopté à l'unanimité. Décharge est donnée à la Commission.

A main levée, à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- après avoir pris connaissance des comptes 2010 et des comptes de bilan 2010,

- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion,

décide :

- d'adopter les comptes de l'exercice 2010 tels que présentés par le Comité de direction.

4. Préavis et rapport de commission

- **1/04.2011** Adoption du règlement du conseil d'établissement des Etablissements scolaires primaires de Morges Ouest et de Morges Est et de l'Etablissement secondaire de Beausobre

M. J.-P. Muller, Colombier, rapporteur, lit le rapport de la Commission.

Le rapport de la Commission est accepté, 1 abstention.

Le préavis du Comité de direction est approuvé à l'unanimité, une abstention.

A main levée, à l'unanimité, une abstention

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le règlement du conseil d'établissement des Etablissements scolaires primaires de Morges Ouest et de Morges Est et de l'Etablissement secondaire de Beausobre.

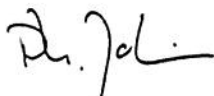
5. Questions, vœux et divers

- M. Ph. Jobin, remercie les personnes qui se sont déplacées depuis le début de l'ASIME et souhaite que l'on se retrouve lors de la prochaine législature.
- M. M. Grivel, Président du Comité de direction, prend congé de l'ASIME en adressant des remerciements aux personnes qui ont œuvré pour la mise en place de l'Association.

La parole n'étant plus demandée, M. Ph. Jobin lève à la séance à 20 h 25.

pour le Conseil intercommunal
le président

la secrétaire



Ph. Jobin



A. Porret

Morges, le 27 juin 2011